Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261006-D202608097-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/08/097

Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, PERRIN Evan, HAUPAS Patrick conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur GUERIN Didier, monsieur DESSA Julien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur GUERIN Didier à monsieur LEFEUVRE Alain, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur HAUPAS Patrick.

DELIBERATION 2026/08/097 : FINANCES - ADMISSIONS EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Stéphane DANION

CONTEXTE : *Chaque année monsieur Maigné adjoint au comptable public de Montfort-sur-meu a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 387,18 €. Il précise que ces titres concernent des inscriptions à la restauration scolaire ainsi que des produits de gestion courante*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Montfort-sur-meu ;

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Exercice 2026				
Numéro de la liste 7473401531				
Type de liste : Non valeur				
4 pièces pour un total de 387,18				
Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	3	Pièces pour	319,68

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261006-D202608097-DE

		1	Pièces pour	67,5
Catégories de produits	102 Autres produits de gestion courante	2	Pièces pour	217,5
	83 cantine	1	Pièces pour	18,35
	300 Divers	1	Pièces pour	151,33
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	2	Pièces pour	218,83
	Personne disparue	2	Pièces pour	217,5
	Reste à recouvrer inférieur seuil poursuite	1	Pièces pour	18,35
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	2	Pièces pour	85,85
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	2	Pièces pour	301,33
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0
Exercice de P.E.C	2023	4	Pièces pour	387,18

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier Principal de Montfort-sur-meu dans les délais légaux.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus ;

Article 2 :

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Patrick HAUPAS

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)